

Une revue des missions très floue sur la future organisation territoriale de Bercy

10 mars 2015, PAR Henry Sylvain

© Nicolas Messyasz/SIPA

La cartographie des missions des ministères économiques et financiers, que s'est procurée Acteurs publics, anticipe l'apport des nouvelles technologies et prévoit des mutualisations d'équipes dans le fonctionnement de Bercy. Les conséquences de la réorganisation de ses services déconcentrés, relative à la nouvelle carte des régions, restent en revanche peu détaillées.

Mutualisation dans les fonctions support, "*maintien en l'état*" ou "*renforcement*" de certaines missions opérationnelles, "*réflexion en cours*" là où des réorganisations sont à l'étude... La cartographie des missions des ministères économiques et financiers – que s'est procurée *Acteurs publics* –, préparée dans le cadre de la revue des missions initiée à l'automne dernier par le gouvernement pour "*réinterroger la pertinence des missions de l'État*", détaille en quelque 200 rubriques les interventions des directions de Bercy et leurs perspectives d'évolution [[cliquez ici pour consulter le document](#)]. Premier constat : dans un contexte de restrictions budgétaires qui impacte Bercy, les directions semblent attachées à défendre leurs interventions et les moyens qui vont avec.

Ce document de travail très dense préparé par les directions servira à nourrir la réflexion du gouvernement. Initialement programmé en début d'année, un "comité interministériel décisionnel" devrait être organisé au printemps, probablement après les élections départementales. À Bercy, il s'agit "*de réaffirmer les missions des ministères économiques et financiers dans leur principe en veillant à faire évoluer leurs modalités d'exercice pour optimiser les moyens et s'adapter aux attentes des usages ainsi qu'au contexte économique*".

Les conséquences incertaines de la nouvelle carte territoriale. Le document ne lève pas les interrogations relatives à la réorganisation des services déconcentrés de Bercy liée au passage de 22 à 13 régions métropolitaines. En matière de contrôle financier, de dépenses de l'État, de paye, de conseil ou d'expertise, la direction générale des finances publiques (DGFIP) évoque succinctement une "*prise en compte de la nouvelle carte des administrations de l'État*". Même flou du côté de la direction des affaires juridiques, qui parle d'une "*adaptation du réseau d'action régionale à l'évolution de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités locales*" sans autre détail, notamment, sur l'organisation des services.

Nouvelles technologies. La DGFIP met en avant l'apport du numérique dans les perspectives d'évolution de ses missions, en évoquant notamment : le déploiement du procès-verbal électronique et du paiement en ligne des amendes forfaitaires ; le renforcement de la dématérialisation des factures et le déploiement des services facturiers "*avec un objectif de généralisation en 2017*" relatifs aux dépenses de l'État ; "*la possibilité de payer en ligne les produits du secteur public local dans le cadre de l'espace numérique sécurisé de l'usager*"... Cette dématérialisation des documents et pièces administratives concerne aussi les autres administrations.

Mutualisation. Certaines missions doivent être renforcés en moyens humains. C'est ce qu'estime par exemple la direction du budget pour définir les politiques des finances publiques et budgétaires de l'État. D'autres prévoient une mutualisation, à l'image de la direction des douanes et droits indirects qui, en matière de gestion des ressources humaines, évoque "*une réflexion en cours sur la mutualisation des fonction support au sein des ministères économiques et financiers*".

Même constat du côté de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et à la direction générale des entreprises. Concernant ses fonctions support dédiées aux services économiques à l'étranger, la direction du Trésor estime que *“des efforts très importants ont été consentis dans le passé”* et qu'il est nécessaire de maintenir ses effectifs. La DGFIP évoque le développement de la gestion prévisionnelle des emplois, *“la finalisation de l'harmonisation statutaire et de gestion”* ou l'amélioration de son dispositif de formation.